

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre: effort des États membres afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020 Sujet 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.20 Développement durable	

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex